



En exercice : 58

Présents : 44

Votants : 48

## Séance du 12 juin 2023

Le Douze Juin Deux Mille Vingt-Trois à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 6 juin 2023, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

### Étaient Présents :

ASTILLÉ	TRIDON Fabrice, suppléant
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	DE GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, PREVOSTO Dominique, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	/
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	/
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	/
LA ROAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaires
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	MÉZIERES Hervé, suppléant
MÉE	/
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFEVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PENE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	/
ST QUENTIN LES ANGES	/
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

**Étaient excusés :** DEROUET Loïc (Astillé), DOREAU Jean-Sébastien (Cossé-le-Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), DESHOMMES Catherine (Cuillé), GOHIER Odile (Denazé), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), CHANCEREL Philippe (Livrée-la-Touche), BEUCHER Clément (St Poix), GUINEHEUX Dominique (St Quentin-les-Anges), PELLUAU Philippe (Renazé).

**Étaient absents :** DALIFARD Alexia (Ballots), HAMARD Benoît (Craon), DERVAL Séverine (La Selle-Craonnaise), BAHIER Alain (Mée), GARBE Pascale (Méral), CHADELAUD Gaétan (La Roë).

### Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Jean-Sébastien DOREAU a donné pouvoir à Florence BÉZIER  
Philippe CHANCEREL a donné pouvoir à Hervé MÉZIERES  
Clément BEUCHER a donné pouvoir à Colette BRÉHIN  
Dominique GUINEHEUX a donné pouvoir à Christophe LANGOUËT

**Secrétaire de Séance :** Élu M. Philippe GUIARD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## OBJET 2023-06/71 : ASSAINISSEMENT

**Séance du : 12 juin 2023**

**OBJET 2023-06/71 : ASSAINISSEMENT  
RÉVISION DU TARIF RELATIF AU DÉPOTAGE DE MATIÈRES DE VIDANGE**

M. Richard CHAMARET, Vice-président en charge de l'Eau et de l'Assainissement, rappelle au conseil communautaire que ces 3 dernières années, l'obligation d'hygiéniser les boues d'épuration avaient engendré un surcoût important de leur traitement.

En prévision de l'arrêt complet des aides allouées (par l'AELB et le CD53), la CCPC avaient décidé, comme une majorité des collectivités, d'augmenter son tarif de dépôtage de matières de vidange en conséquence et cela à compter du 01 janvier 2023.

En février 2023, l'arrêté obligeant l'hygiénisation des boues d'épuration a été abrogé. Aussi, le coût du traitement des boues des stations d'épuration de la CCPC a récupéré un taux normal depuis ce printemps et l'actuel prix de la prestation concernant le « Dépôtage de matières de vidange » ne se justifie plus.

*Sur proposition du Conseil d'exploitation en date du 30 mai 2023,  
Vu l'avis favorable du Bureau en date du 05 juin 2023,*


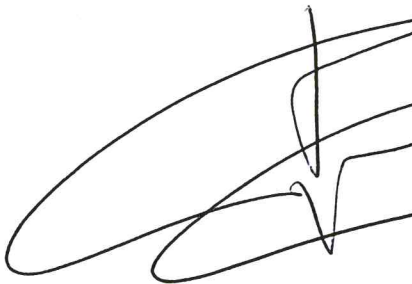
**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (48 votants),**

- ⇒ **AUTORISE** la révision du tarif concernant le « *Dépôtage de matières de vidange* » au tarif de 17 € HT/Tonne, au lieu des 25 € HT/Tonne en vigueur depuis le 01 janvier 2023.
- ⇒ **AUTORISE** l'application de ce nouveau tarif à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023.
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer toute autre pièce afférente à ce dossier.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Craon, le 23 Juin 2023*

*Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Christophe LANGOUËT*

*Le Secrétaire de séance,  
Philippe GUIARD*



COMMUNAUTÉ de COMMUNES  
Pays de Craon  
\* B.P.71 - 53400 CRAON \*  
du PAYS de CRAON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20230612-DELIB20230671-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2023

Affichage : 23/06/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

